

## Point justice

Accueillir, écouter, informer, orienter... tels sont les objectifs du point d'accès au droit : un ensemble de permanences organisées par le centre social Saint-Julien.

### Qu'est ce que le point justice ?

Écrire un courrier à une administration, demander une aide juridictionnelle, obtenir un soutien lorsqu'on est victime d'une infraction... nombreux sont les cas de figure, en matière de droit, devant lesquels on peut facilement être désemparé, faute d'informations.

Le point justice Petit-Quevilly est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information. Des professionnels et des spécialistes du droit sont à votre disposition, pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches ou dans la résolution des problèmes que vous rencontrez. C'est un service gratuit.

Mis en place à l'initiative du Centre départemental d'accès au droit de Seine Maritime, ce dispositif repose sur un partenariat étroit entre l'Etat, la Justice, la Ville et diverses institutions, chambres professionnelles ou associations.

Pour être reçu en consultation ou en permanence, vous pouvez préalablement prendre rendez-vous auprès du secrétariat du point justice, soit par téléphone 02 32 81 90 14, soit en vous déplaçant au centre social municipal Saint-Julien.

L'accueil du point d'accès au droit vous garantit discrétion et confidentialité.

### Les permanences à votre disposition

#### Au centre social Saint-Julien

##### Médiation familiale

L'association Trialogue est agréée par le Tribunal de Grande Instance de Rouen. Le médiateur désigné par cette association peut aider les couples en situation de divorce ou de séparation à trouver des solutions amiables et concertées lorsque des difficultés apparaissent (conflit, questions d'autorité parentale ou de garde des enfants...).

**Permanences : le 2ème mercredi de chaque mois - 14h à 16h**

## **Notaire**

Désigné par la Chambre Départementale des Notaires de Seine Maritime, il reçoit sur divers sujets de droit : taxe d'habitation, droits de succession, création d'entreprise...

**Uniquement sur rendez-vous 02 32 81 90 14**

## **Avocat au centre social**

Désigné par le Barreau de Seine Maritime, un avocat vous propose une consultation gratuite qui vous permettra d'être informé de vos droits et d'être orienté dans vos démarches éventuelles auprès de la Justice.

**Uniquement sur rendez-vous le 2ème mercredis du mois, de 9h à 12h, au 02 32 81 90 14**

## **Information sur le logement**

L'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) vous apporte tout renseignement utile sur le logement et l'habitat (location, accession à la propriété, questions liées à la copropriété...).

**Permanences : 1er mercredi de chaque mois de 13h30 à 15h**

## **Ecrivain public**

Un écrivain public est à votre disposition pour vous aider dans la rédaction ou la compréhension de certains documents et, de façon plus générale, vous accompagner dans vos démarches administratives.

**Uniquement sur rendez-vous 02 32 81 90 14**

## **AVIPP : Médiation pénale**

La médiation pénale est une alternative aux poursuites. Elle est ordonnée par le Procureur de la République et est assurée par un médiateur du Procureur. Elle permet notamment à la victime d'obtenir réparation du préjudice subi.

**Uniquement sur rendez vous 02 32 81 90 14**

## **Centre d'information et de documentation des femmes et des familles**

Une permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des femmes (informations juridiques, social, santé, emploi et formation) est proposée par le CIDFF.

**Permanences : 2ème lundi de chaque mois de 14h à 17h**

## **Droit des étrangers**

Une permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des étrangers dans leurs démarches administratives

**Permanences : 1er et 3ème mardi de chaque mois de 14h à 17h (sur rendez-vous)**

<https://www.petit-quevilly.fr/vivre-a-petit-quevilly/aides-et-accompagnements/point-justice?>

## Conciliateur de justice

Règlement amiable des litiges d'ordre privé. (Conflits de voisinage, avec un professionnel...)

**Permanences : 1er et 3eme vendredi de chaque mois de 14h à 17h (sur rendez-vous)**

## Défenseur des droits

Litiges avec les services publics, lutte contre les discriminations, défense des droits de l'enfant et respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité.

**Permanences : tous les vendredis 13h30 à 16h (sur rendez-vous)**



**VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00